



# CONCOURS DE CARNET ARTISTIQUE mémoire et solidarité

## Règlement 2010-2011

« Les petits artistes de la mémoire - le Bombardement de Papeete et la Grande Guerre vus par les enfants »

Le concours scolaire intitulé « Les petits artistes de la mémoire, le Bombardement de Papeete et la Grande Guerre vus par les enfants » est organisé par la commune de Papeete en partenariat avec l'ONAC-VG (Office National des Anciens Combattants – Victimes de Guerre) en Polynésie française.

### 1. OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet de préserver et de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et de préparer l'exposition sur le « Bombardement de la Ville de Papeete ».

Le travail de réflexion des classes participantes s'articulera autour des trois grandes étapes suivantes :

1) **Choix par la classe d'un « Poilu » originaire de leur commune ou d'une île de la Polynésie française** (Poilu dont le nom figure sur le monument aux Morts, ascendant d'un des enfants de la classe...).

2) **Recherche d'informations sur le parcours du Poilu.**

Cette enquête sur les traces de cet homme peut :

- consister en des recherches au service de l'État Civil de la mairie et permettre ainsi aux enfants de découvrir le rôle et le fonctionnement de ce service administratif ;
- les amener à rencontrer la famille du Poilu ou des représentants d'associations patriotiques locales ;

L'enseignant reste libre de choisir les démarches les plus appropriées à la compréhension, par les enfants, de l'histoire de la Grande Guerre et à la découverte de la vie du Poilu choisi.

3) **Réalisation par la classe d'un « carnet » artistique**, illustré par des dessins, des poèmes, des photos et des textes (etc...) retraçant l'histoire du Poilu.

### 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toutes les classes primaires de CM1 et de CM2 des écoles publiques et privées de la commune de Papeete.
- Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du bureau de l'Éducation de la commune de Papeete. (Voir fiche d'inscription).

## Règlement 2010-2011

« Les petits artistes de la mémoire - le Bombardement de Papeete et la Grande Guerre vus par les enfants »

- Chaque classe doit remplir une fiche d'inscription par carnet artistique.
  - Toute participation est à but non lucratif.
  - Chaque classe peut proposer deux carnets au maximum.
  - Chaque école adresse au bureau de l'éducation le ou les carnet(s) réalisé(s) par la classe qui a participé au concours.
  - Les classes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par la commune de Papeete (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Elles autorisent la commune de Papeete à en faire une copie numérique.
- Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux. Le nom de l'établissement avec l'indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.
- Les carnets originaux seront retournés aux classes participantes qui en auront fait la demande expresse.

### 3. CRITÈRE DE SÉLECTION DES TRAVAUX

- Le carnet, réalisé sur support papier, doit être relié (fil, agrafes, colle etc...). Toutes les techniques d'arts plastiques pourront être utilisées.
- Les textes manuscrits seront privilégiés aux écrits dactylographiés ou copies.
- Le travail, composé d'une trentaine de pages maximum, doit présenter les dessins, les textes de tous les enfants et éventuellement des photos...
- Le projet doit mobiliser l'ensemble de la classe.
- Le choix de la forme du carnet est libre mais les dimensions de l'objet final ne peuvent excéder un format A4 (29,7 x 21 cm).
- Le contenu du cahier sera apprécié sur sa qualité historique, son esthétisme général, son originalité et l'émotion qu'il dégage.
- Les raisons ayant guidé le choix du Poilu, la diversité et la qualité des démarches entreprises ainsi que toute initiative propre à témoigner de l'implication particulière de la classe seront présentées dans un document annexe rédigé par l'enseignant et transmis avec le carnet réalisé par la classe. Son contenu sera pris en compte par le jury.

### 4. COMPOSITION DU JURY

- Le jury est composé de 10 personnes maximum dont la liste définitive sera adressée aux classes participantes au plus tard au mois de mars 2011. Il est présidé par le représentant du maire.
- Le Président a voix prépondérante.
- Les autres membres du jury disposent d'une voix de même valeur.



## Règlement 2010-2011

« Les petits artistes de la mémoire - le Bombardement de Papeete et la Grande Guerre vus par les enfants »

- Chaque cahier est examiné par le jury dont les décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours.
- La liste des lauréats sera communiquée et les classes lauréates seront également informées par courrier

### 5. CALENDRIER DU CONCOURS

- Lancement du concours, le 05 novembre 2010.
- Travail de recherche et de réalisation du cahier : de novembre 2010 à début mai 2011.
- Date de transmission de la liste définitive des prix : mi février 2011.
- Date limite d'inscription : fin février 2011.
- Date limite de transmission de la liste nominative du jury : début mars 2011
- Date limite de dépôt des travaux au jury (seul l'original est accepté) : mi mai 2011
- Examen des travaux par le jury : à compter de juin 2011.
- Annonce des résultats : à compter de mi juin 2011.
- Remise des prix : fin juin 2011.

### 6. PRIX REMIS AUX LAURÉATS

Le détail des prix sera transmis aux établissements scolaires au plus tard le 14 février 2011.

Un prix sera décerné aux 3 premiers lauréats.

Les 3 carnets gagnants pourront être consultés par les visiteurs de l'exposition sur le « Bombardement de la ville de Papeete et la Grande Guerre dans les ÉFO » organisée par la commune de Papeete et programmée pour septembre 2011.

### 7. CONTACTS

#### Commune de Papeete :

Bureau de l'Éducation :

- monsieur Christian TEHAHE au 415 735 et
- mademoiselle Cleylia TEURA au 415 735 ou [Cleylia.teura@villedepapeete.pf](mailto:Cleylia.teura@villedepapeete.pf)

Bureau de la Documentation et des Archives :

- mademoiselle Vaitape TEHAHE au 415 778 ou [vaitape.tehahe@ville-papeete.pf](mailto:vaitape.tehahe@ville-papeete.pf)
- mademoiselle Vaihere TEHEI au 415 774 ou [vaihere.tehei@ville-papeete.pf](mailto:vaihere.tehei@ville-papeete.pf)